

INFORMATIONS INTENDANCE ETUDIANTS BTS

1. DEMI-PENSION

4.35€ PRIX UNITAIRE ANNEE 2023 Rechargement de la carte minimum 10 repas	
10 repas	43.50 €
15 repas	65.25 €
20 repas	87 €
25 repas	108.75€
30 repas	130.50 €
Prix d'un carnet de correspondance : 5,00€	

Vous avez la possibilité de créditer les repas :

- Via l'application **TurboSelf** (voir point 3.)
- Par chèque à l'ordre de M. L'Agent Comptable du LP Tom MOREL (noter nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque)
- En espèces avec la **somme exacte** au secrétariat d'Intendance aux heures d'ouverture (de 7h45 à 11h55 et de 13h30 à 15h30).

2. TURBOSELF

L'application web Turbo Self et smartphone MyTurboself permet de :

- **Créditer son badge** de passage au self (10 repas minimum soit 43.50€ selon les tarifs en vigueur)
- **Réserver les jours où vous fréquentez le self.**

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »
- Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self : Carte N° 0629-0XXXX ou sur votre facture trimestrielle Carte N°XXXX
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront adressés sous 48 H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessous.

La procédure à suivre est la suivante :

- **Rendez-vous sur le site** : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=69> ou sur l'application smartphone MyTurboself
- **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** communiqués par mail
- **Suivre les instructions** proposées à l'écran

A noter :

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mots de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.

3. TENUES PROFESSIONNELLES

Les étudiants en BTS (1ère et seconde année) doivent porter obligatoirement une tenue professionnelle personnelle qui reprend les codes de celle imposée aux lycéens et collégiens, à savoir une veste de costume, un pantalon pour les hommes, une jupe ou un pantalon pour les femmes, une chemise, et une cravate.

Les tenues complètes sont obligatoires les mardis et jeudis. Tout étudiant se présentant sans celle-ci ou une partie de celle-ci se verra refuser l'accès au Lycée.